



Mairie de
24620 MARQUAY

MARQUAY

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 05/03/2024

Convocation du 27/02/2024

Sous la présidence de : 1

Jean-Luc Astié, Maire

Présents : 12

BAYLE Jacques, DELIBIE Didier, DELIBIE Isabelle, GLEMAREC Nathalie, PARADE Gaëtan, SOUMEYROU Colette, VERLEY Virginie, VEYSSEYRE Claire, CONSTANT Clément, LIRAUD Florent, BOUYSSOU Michel, JESINGHAUS Sylvie

Excusé : VEYRET Christian

Secrétaire de séance : Michel BOUYSSOU

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Protection et défense des zones déjà urbanisées contre les incendies :

La défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité communale. Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage.

Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de financement pour l'acquisition et l'installation des sept premières bâches incendies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce plan de financement et autorise le Maire à demander les subventions et à signer tous les documents dans le cadre de cette opération.

Rénovation de la toiture du bloc école/salle des fêtes :

Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de rénover la toiture de l'école et de la salle des fêtes, celle-ci s'étant dégradée au fil des années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce plan de financement et autorise le Maire à demander les subventions et à signer tous les documents dans le cadre de cette opération.

Vente d'un chemin rural – La Nadalie :

Vu la délibération en date du 12 juillet 2021, donnant son accord à l'aliénation du chemin rural de la Nadalie sur la demande d'acquisition de Monsieur Olivier Stocker et lançant l'enquête publique,

Suite à l'avis favorable de l'enquêteur publique au projet d'aliénation des portions du dit chemin sous réserves de création d'un nouveau chemin rural pour permettre la continuité des chemins ainsi qu'une création de servitude de passage pour permettre l'accès à une parcelle voisine,

Suite à l'accord de Monsieur Olivier STOCKER pour cette création de servitude de passage,

Suite au bornage du dit chemin effectué par l'entreprise AGEFAUR,

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, la vente de la partie du dit chemin demandé à Monsieur Olivier STOCKER.

Vente d'un chemin rural – La Veyssarie :

Vu la délibération en date du 12 juillet 2021, donnant son accord à l'aliénation du chemin rural de la Veyssarie sur la demande d'acquisition de Monsieur LIRAUD Florent et Madame et Monsieur BELLANGER et lançant l'enquête publique,

Suite à l'avis favorable de l'enquêteur publique au projet d'aliénation du dit chemin sans réserve, le tronçon de chemin rural concerné n'étant utilisé que par les riverains en faisant la demande.

Suite au bornage du dit chemin effectué par l'entreprise AGEFAUR,

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, la vente de la partie du dit chemin à Monsieur LIRAUD Florent et Madame et Monsieur BELLANGER.

Perte sur créances irrécouvrables- créances éteintes – Budget communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable du Trésor Public a communiqué un état de titre irrécouvrable : il n'a pas pu être procédé au recouvrement des titres de recettes suite à des commissions de surendettement, ce qui éteint définitivement la dette du redevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'éteindre la créance présentée.

Perte sur créances irrécouvrables- créances éteintes – Budget assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable du Trésor Public a communiqué un état de titres irrécouvrables : il n'a pas pu être procédé au recouvrement de titres de recettes suite à des commissions de surendettement, ce qui éteint définitivement la dette des redevables :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'éteindre la créance présentée.

Subvention voyage pédagogique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un voyage pédagogique en Irlande pour un élève de la commune étudiant au lycée Pré de Cordy. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 € par élève.

Définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables – ADOPTION de la cartographie municipale :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : Décide d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de productions d'énergies renouvelables (ZAENR) de la manière suivante :

- Les parcelles mentionnées dans les observations présentées.
- Les toitures des bâtiments publics et privés

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Sujets divers abordés :

- Le « Repas des aînés » : se déroulera le 24 mars avec un concert à 16h de la chorale « Chantemuse » (chœur de femmes).
- Présentation devis aménagement mairie
- Présentation devis DPE Presbytère
- Présentation devis groupe électrogène

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.